

société, et [que] l'autorité avait contracté l'obligation de nourrir ceux qui étaient dans un extrême besoin ».

A. DUJARRIC-DESCOMBES.

LE PÉRIGORD MILITAIRE

GARDES DU CORPS DU ROI AU XVIII^e SIÈCLE

(Suite).

5 avril 1769

De Labrousse premier (Pierre), de Montignac-le-Comte, âgé de vingt-et-un ans, présenté par M. de Sainte-Aulaire, exempt à la Compagnie de Villeroy.

Il épousa à Cherval, en 1788, Marie Beauvais des Essards. En 1791, était aux appointements de 610 livres.

1^{er} juillet 1769

Carrière de Saint Marc (Guillaume), de Saint-Agne, âgé de dix-sept ans, présenté par M. Degrave, garde du corps. Retiré en 1784.

La famille orthographiait plus souvent : *Carrier*.

1^{er} octobre 1769

De Laserre (François), de Lachapelle, par Sarlat, âgé de dix-neuf ans, présenté par M. de Sainte-Aulaire, exempt, sous-aide major. Retiré en 1780.

[Nous trouvons messire François Laserre, écuyer, s^{sr} de Molière, garde du Roi, du village de Lassagne, paroisse de Vallaujoux, qui épousait à Savignac-Lédrier, en 1779, d^{lle} Françoise de Combescot, du lieu des Taquets, paroisse de Saint-Mémin].

29 mars 1770

Antoine *Gouiot de Salavert*, ou plus exactement *Gouyon de Salevert*, de Pontours, près La Linde, âgé de vingt et un ans, présenté par M. de Verdon, garde du corps.

Né en 1740, de Jean-Jacques Gouyon de Salaver de Larte, et de Catherine Arbaudie. Connu sous le nom de M. de Salavert.

A servi à la Compagnie de Villeroy jusqu'au 1^{er} octobre 1774.

Habita Badefol de Cadouin, où il épousa en 1795 Marie-Antoinette-Elisabeth Coste, fille de Martin et de Marie Chantegrel. Eut deux filles : 1^o Marie, épouse J. Fressange-Dubal, de Lanquais, d'où un fils, Eugène, marié avec Nancy Haon et décédé sans postérité ; 2^o Julie, épouse Lauvigné. Maire de Badefol. Mort en 1820, âgé de 80 ans, à Badefol, où sa veuve décéda en 1832, âgée de 69 ans.

16 décembre 1770

Martin de la Salle du Magniaux (Jean-Baptiste), âgé de dix-neuf ans, natif de la paroisse d'Eyzerat, présenté par M. de Lignerat.

Marié en 1777 à d^{lle} Marguerite-Rose D'Alby, du bourg d'Agonac. En 1791, était aux appointements de 610 livres.

7 mars 1771

Marival de Tresfont (François-Luc), de Brives, diocèse de Sarlat, à Villeréal, présenté par M. Lacombe.

31 janvier 1772

De la Salle du Magniaux deuxième (Antoine), de la paroisse d'Eyzerat, âgé de dix-neuf ans, présenté par M. de Lignerat.

Marié en 1778 à D^{lle} Marie-Françoise D'Alby du Maine, du bourg d'Agonac.

13 septembre 1772

De Mérilhou (Pierre-Bernard) (1), âgé de dix-sept ans, de Cherveix, près Hautefort, présenté par M. de Lortal. Retiré en 1776.

Ce « garde du ci-devant tyran » fut, au mois de janvier 1790, l'un des trente-deux fondateurs de la Société populaire de Montignac.

Il est porté sur un état de la Compagnie de Gramont au 1^{er} juillet 1791 avec les appointements de 610 livres.

22 mars 1773

Richaume de Pechalvet deuxième (Jean-Paul), natif de Mon-

(1) Les Merillou ou Merilhou étaient à cette époque-là seigneurs de la baronnie de Lapouyade.

taut, diocèse de Sarlat, âgé de 16 ans, présenté par son frère. Retiré en 1776.

Il figure au 1^{er} juillet 1791 sur un état de la Compagnie de Gramont avec des appointements de 610 livres.

16 décembre 1775

Jean-Pierre *Lachaux de Loqueyssie* premier, natif de Granges, près Hautefort, âgé de 20 ans. Admis sur la présentation de M. de Lortal. Retiré en 1776. Reprit du service ensuite.

Se distingua, le 6 octobre 1789, au château de Versailles :

« Ceux des gardes du corps qui étaient dans la grande salle et dans la salle des gardes de la Reine, étaient exposés à toute la fureur des brigands. M. de Loquessye l'aîné était rentré le dernier dans la salle des gardes de la Reine ; serré de près par les assaillants, il eut le bonheur de fermer la porte assez tôt pour les empêcher d'entrer avec lui, et il l'avait défendue tant qu'il avait été possible de résister à leurs efforts ; mais quand le panneau fut enfoncé et qu'il eut la triste certitude que son courage serait désormais inutile, il se rallia à ceux de ses camarades qui s'étaient retirés dans l'appartement de la Reine. »

Relation fidèle des événements des 5 et 6 octobre 1789, exposé de la conduite des gardes du corps, dans *Les Forfaits du 6 octobre*. (T. II, p. 278, publié en 1790).

Obtint la croix de Saint-Louis le 9 janvier 1791 (1), n'ayant que dix-sept ans de services (il en fallait vingt-huit). « en considération de la conduite distinguée qu'il a tenue et des dangers qu'il a courus dans la journée du 6 octobre 1789 à Versailles ». Le Roi pesa soigneusement les motifs qui le déterminèrent à lui accorder, malgré l'absence de blessure, cette *grâce bien marquante*.

Il figure au 1^{er} juillet 1791 sur un état de la Compagnie de Gramont avec des appointements de 610 livres.

C'est probablement lui qui publia en octobre 1815 un *Essai sur la maison militaire équestre du Roi* (Paris, Dentu, in-8°, X-102 pages) et dans lequel nous lisons :

« Je n'appartins pas à l'infâme milice des gardes françaises, moi, dont l'heureuse audace, réduite à mes seules forces, arrêta sur le seuil de la porte sacrée la hideuse colonne avide du sang de la magnanime

(1) Mazas et Anne, *Hist. de l'Ordre de Saint-Louis*, II, 485.

Marie-Antoinette, avide de tous les parricides, de tous les assassins. » (p. 18).

1^{er} janvier 1774

Fleurac de Saint-Exupéry (Jean-Etienne) (1), de Fleurac, âgé de dix-huit ans, présenté par M. de Saint-Exupéry, exempt de la compagnie. Mort chez lui le même mois.

8 mars 1774.

Charles de Peyssard (Jean-Pascal), né à Peyssard, « fils naturel et légitime de Monsieur M^e Jean-Baptiste Charles de Peyssard, avocat en parlement, et de dame Louise Dureau » ; baptisé à Preyssac d'Agonac le 9 septembre 1755 (2). Admis dans la Compagnie de Villeroy, à l'âge de dix-huit ans, sur la présentation du duc de Villeroy.

Adresse : à Périgueux, chez son père avocat en parlement.

Réformé, 1^{er} janvier 1776. Remplacé 1778. Il avait cessé d'être garde du corps, disait-il sous la Révolution, dès qu'il avait vu naître une lutte entre le despotisme qu'il détestait et la liberté qu'il avait dans le cœur.

Maire de Périgueux, 14 novembre 1791.

Il présida à Sarlat l'assemblée électorale (septembre 1792) et fut élu au second tour, sixième député de la Dordogne à la Convention, par 460 suffrages sur 645 votants. Il vota la mort du Roi sans appel ni sursis, et déclara : « Je trouve dans ma conscience que Louis a mérité la mort. » Envoyé en mission près l'armée du Nord avec Elie Lacoste, il fit procéder à des arrestations, notamment à celle des généraux Berthelmy et Houchard.

Le 17 mai 1794, au nom des comités des secours publics et de liquidation, il lut à la tribune de la Convention un rapport

(1) Il était fils de Jean-Balthazar de Saint-Exupéry, seigneur de Fleurac, et de sa première femme Mlle Tesserot de Segonzac, qui hérita le Fraysse en 1790.

(2) Parrain Messire Jean-Pascal Chiniac, écuyer, seigneur de La Morelie, prêtre et docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale Saint-Etienne Saint-Front de Périgueux ; a tenu à sa place Jean-Sicaire Boneau, écuyer, seigneur de la Jarte. Marraine Anne Charles, demoiselle de Peyssard. (Registre de Preyssac 1747 à 1759, Archives communales de Château-l'Evêque).

Mme Peyssard était du repaire noble de la Jarte, paroisse de Trélissac.

sur la pétition du serrurier Gamain, constructeur et dénonciateur de l'armoire de fer, que Louis XVI était accusé, bien à tort, d'avoir empoisonné le 22 mai 1792.

Le feu Roi était particulièrement malmené par son ancien garde du corps, devenu entre temps, il est vrai, régicide. Voici cette diatribe odieuse :

« C'est à la tribune de la liberté que doivent retentir les crimes des oppresseurs du genre humain. Pour peindre un roi dans toute sa laideur, je n'aurai recours ni à l'histoire ancienne, ni aux longues horreurs dont la monarchie que vous avez brisée offre l'enchaînement désastreux, j'en saisirai seulement le dernier anneau. Je nommerai Louis XVI ; ce mot renferme tous les forfaits ; il rappelle un prodige de scélératesse et de perfidie ; à peine il sortait de l'enfance qu'on vit se développer en lui le germe de cette féroce perversité qui caractérise un despote. Ses premiers jeux furent des jeux de sang, et, sa brutalité croissant avec son âge, il se délectait à l'assouvir sur tous les animaux qu'il rencontrait. On sait le parti qu'il a tiré d'un tel apprentissage ; on sait combien les pages de la Révolution ont été rougies du sang versé par ses mains homicides, mais on avait ignoré le dernier procédé de sa barbarie. On le connaissait cruel, traître et assassin. L'objet de ce rapport est de le montrer à la France entière, présentant de sang-froid un verre de vin empoisonné à un malheureux artiste qu'il venait d'employer à la construction d'une armoire, destinée à receler les complots de la tyrannie. Vous penserez peut-être que ce monstre avait jeté les yeux sur une victime inconnue ; c'est, au contraire, un ouvrier employé par lui depuis vingt-six ans ; c'est un homme de confiance ; c'est un père de famille qu'il assassine, avec un air d'intérêt et de bienveillance (Capet était l'élève de Gamain dans l'art de la serrurerie). Etes affreux, qui récompensez ainsi ceux qui vous servent, quel cas faites-vous donc du reste des hommes ? Quel sort leur est réservé par vos caprices ? La France le sait, elle a donné l'exemple à la terre, et la terre sera bientôt *déroyalisée*.

« Un vomitif violent conserve Gamain à sa famille ; son premier soin est d'indiquer la fameuse armoire ; il a rempli son devoir. Aujourd'hui perclus de tous ses membres par l'effet du poison royal, il demande aux fondateurs de la République, les moyens de soutenir sa douloureuse existence. C'est de la tribune d'où est parti l'arrêt de mort du tyran que doivent partir aussi les remèdes aux maux qu'il a faits, le soulagement des victimes de son atrocité. »

En conséquence, la Convention accordait à François Gamain

une pension annuelle et viagère de 1.200 livres à compter du jour du prétendu empoisonnement.

Un arrêté du 2 juin 1794 chargea Peyssard, avec Le Bas, de l'organisation et de la direction de l'École de Mars. Peyssard était roide et gourmé, a dit un élève (1), et d'un abord hautain et rebutant. Il joua un rôle actif dans cette école en qualité de commissaire de la Convention.

Maire de Périgueux, 14 mai 1795.

Arrêté pour avoir applaudi à l'insurrection de prairial an III, il fut un de ceux qu'on appelle les Derniers Montagnards, avec Bourbotte, Duroy, Goujon, Romme, Duquesnoy, Soubrany; son arrestation fut demandée par Bourdon (de l'Oise) et Tallien. Il invoqua, pour sa défense, que ses missions n'avaient encore soulevé aucune plainte et qu'à la sévérité exigée par les circonstances, il avait toujours allié la pitié et l'humanité qu'il portait dans le cœur. Condamné à la déportation le 29 prairial par la Commission militaire, il fut incarcéré à la prison des Quatre-Nations, puis transféré à Bicêtre. Il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire.

Il devint administrateur de la Dordogne en fructidor an V. Il fut ensuite destitué.

Il mourut à Peyssard, commune de Preyssac d'Agonac, aujourd'hui annexée à Château-l'Evêque, le 25 octobre 1808.

15 août 1774

Menardie de Pontery (Jean-Jacques), de Bergerac, âgé de 19 ans.

Admis sur la présentation de M. de Fayolle, brigadier à la Compagnie de Villeroy. Retiré en 1782.

21 mars 1775

De Trigand de Bastier (Jean), de La Roche-Chalais, âgé de vingt ans. Admis sur la présentation de son frère.

5 avril 1775

Bernard *Lachaux de Loqueyssie* deuxième (2), natif de

(1) E. H. Langlois, *Souvenirs de l'École de Mars*. Cf. Arthur Chuquet, *L'École de Mars*.

(2) Malgré ce titre de deuxième, c. a. d. second inscrit, Bernard était en réalité l'aîné.

Granges d'Aus, âgé de vingt-quatre ans, frère de Jean-Pierre, garde du corps. (Voir ci-dessus). Admis sur la présentation de M. de Lavermondie, son beau-frère.

Avait été, trois ans et demi, garde du corps du roi d'Espagne.

Déploya le même courage que son frère les 5 et 6 octobre. Obtint du Roi un *bon* pour la décoration de Saint-Louis qui ne fut régularisé qu'en 1814 (1).

Au 1^{er} juillet 1791 était aux appointements de 610 livres.

C'est à Bernard de Loqueyssie que la *Biographie des Hommes vivants* (juillet 1818, Paris, Michaud, tome IV, p. 252) attribue la défense de Marie-Antoinette le 6 octobre et la publication de l'*Essai* publié 1815. Attaché de nouveau, en 1814, à la maison militaire du Roi, il venait de livrer son manuscrit à l'imprimeur lorsque parut l'ordonnance du 1^{er} juillet 1815.

« Sa cause étant ainsi perdue, il voulut d'abord retirer un plaidoyer qui semblait n'avoir plus d'objet, mais se décida ensuite à le publier comme un monument de son attachement au corps dont il a fait partie ».

27 mai 1776

De Valen (François), de Terrasson, âgé de vingt-deux ans, présenté par M. de Sainte-Aulaire. Appointements de 610 livres en 1791.

27 décembre 1777

Dufaure de Montmirail (Antoine-François), âgé de vingt-un ans, né le 10 avril 1755 à Domme, « fils de M. Pierre Dufaure, seigneur de Montmirail et de dame Hippolyte de Fayole, mariés, habitants du château de Montmirail, paroisse de Cénac » ; présenté par M. de Biensan, brigadier à la Compagnie de Villeroy.

Se trouva aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Était au château le 24 février 1790, lorsque M. de Narbonne vint demander un nouveau passeport pour Mesdames. Il y était aussi le 28 du même mois, quand M. de La Fayette obtint du Roi que tout ce qui l'entourait fut renvoyé.

Emigré en 1791, rejoignit à Coblenz la Compagnie de

(1) Mazas et Anne, *Op. cit.*, III, 78.

Villeroy et fit avec elle les campagnes de 1791-92 à l'Armée des Princes frères du Roi.

Joignit en mars 1793 l'escadron de Mellet à l'armée de Condé et fit les campagnes de 1793-94 et partie de celle de 1795. Fit partie du 2^e régiment de cavalerie noble et assista à toutes les affaires qui eurent lieu jusqu'en 1797.

Colonel de cavalerie. Chevalier de la Légion d'honneur, 6 décembre 1815. Mort le 9 décembre 1841.

50 octobre 1778

De Labroue (Jean-Jacques-Théodore), de Peyrac, âgé de dix-huit ans, présenté par M. de Beaumont. Retiré en 1784.

20 septembre 1779

De Marcon (Antoine) (1), de La Mothe-Montravel, âgé de 17 ans. Présenté par M. Dufoussat, garde du corps.

Joseph DURIEUX.

(A suivre).

(1) Probablement un frère aîné d'un Antoine Marcon, fils de Pierre Marcon, sous-brigadier aux Gardes du Corps, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine Bernard, baptisé en 1769 à la Mothe-Montravel, à moins qu'il n'ait été baptisé à 7 ans.